

CPF - Compte personnel de formation (rubrique à renseigner si existence d'un accord d'entreprise)

- Si votre accord d'entreprise prévoit une durée de travail à temps plein inférieure à 1607h/an: *Si oui précisez la durée : heures/an*
- Si votre accord d'entreprise prévoit des modalités d'acquisition plus favorables au CPF pour les salariés à temps partiel *cochez la case (retrouvez les infos CPF sur notre site)*

TAXE D'APPRENTISSAGE

► Pour toute question relative à la Taxe d'apprentissage, contactez-nous : apprentissage@agefomat.com

► **Pour recevoir votre bordereau Taxe d'apprentissage calculé**, veuillez à compléter les rubriques ci-après. A défaut nous vous adresserons un bordereau vierge.

Apprentis 2016 (rubrique à renseigner intégralement) – Déclaration globale Siège social + Etablissements secondaires

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Nombre d'apprentis en 2016			
dont apprentis présents au 31/12/2016			

1. **Déduction pour frais de stage de formation initiale** Oui Non

Votre entreprise a accueilli des stagiaires de formation initiale, technologique ou professionnelle et signé une convention de stage. A ce titre elle peut opérer une déduction en fonction du niveau de diplôme préparé et du nombre de jours de présence du stagiaire dans l'entreprise (dépenses directes effectuées par l'entreprise).

Stagiaires 2016 uniquement des stages ayant fait l'objet de conventions signées avec les établissements de formation		
	Stagiaires au titre de (diplôme préparé)	Nombre total de jours de stage
catégories	A Niveaux III – IV et V : CAP à BAC + 2 inclus jours
	B Niveaux II et I : Licence, BAC +4, Ecoles ingénieurs, BAC+5 et plus jours

RAPPEL

Le montant des dépenses de frais de stage autorisé à la déduction est plafonné à **3%** de la taxe brute d'apprentissage

Exclusion des déductions hors-quota sur les départements 57-67-68

Justificatifs à joindre impérativement :

- **Convention de formation** (à défaut la déduction demandée ne pourra être prise en compte)

2. **Déduction pour dons en nature** Oui Non Montant à déduire : €

Justificatifs à joindre impérativement :

- **attestation de votre comptable** de la valeur réelle du don
- **attestation par l'école bénéficiaire** de l'usage du don en accord avec la législation en vigueur
- **reçu de l'école** précisant le montant du don et son affectation sur les catégories d'affectation

A défaut, la déduction demandée ne pourra être prise en compte

IMPERATIF et INDISPENSABLE

Fait à Le / / 2017 Signature – Cachet de l'entreprise
 Nom et qualité du signataire :
 Fonction :

Après traitement des informations communiquées, nous vous adresserons le bordereau calculé de vos contributions au titre de la **masse salariale 2016**. A défaut de retour du présent document dans les délais impartis, vous recevrez un bordereau vierge basé sur les derniers éléments enregistrés par nos services.

Vous pourrez également effectuer votre déclaration en ligne et accéder directement au calcul de votre bordereau.

Contributions à régler auprès d'**AGEFOS PME Ets AGEFOMAT 35 rue Froidevaux 75014 PARIS, avant le 1^{er} mars 2017.**

Attention, au-delà de cette date, nous ne serons pas en mesure de vous éditer un reçu libératoire vis-à-vis de l'Administration fiscale.

(1)- calcul de l'effectif : pour connaître les types de contrat rentrant dans le calcul de la masse salariale et dans la détermination des effectifs annuels, nous vous invitons à consulter notre site www.agefomat.com - rubrique **Vos contributions – onglet calcul de l'effectif**